

DÉSHÉRBANT SÉLECTIF GAZON DE GRAMINÉES

 **GREENOR**



**Efficace pour le désherbage
des gazons.**

LES AVANTAGES :

- La référence « EFFICACITE MAXIMALE » en désherbage sélectif des gazons de graminées.
- Utilisable sur jeunes gazons.
- Particulièrement efficace sur vivaces.

Retrouvez-nous sur www.dow-ev.com

 **Dow AgroSciences**

Avant de lire cette notice, consultez l'étiquette du produit. Les données de cette fiche technique complètent l'étiquette.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



GREENOR

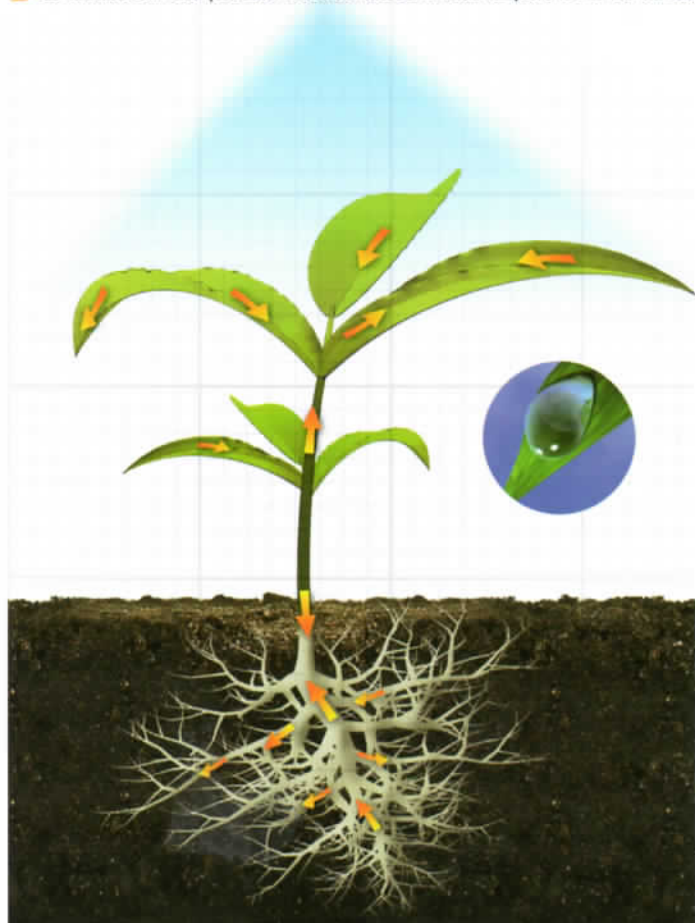
DÉSHÉRBANT SÉLECTIF GAZON DE GRAMINÉES



GREENOR est conditionné en 1 ou 5 litres.

MODE D'ACTION

- Essentiellement absorbé par voie foliaire, **GREENOR*** migre dans la plante jusqu'au système racinaire et permet la destruction en profondeur des dicotylédones annuelles, bi-annuelles et vivaces présentes lors du traitement.
- La pénétration de **GREENOR** dans les plantes est rapide. Une pluie intervenant 2 à 3 heures après le traitement n'affecte pas son efficacité.
- La destruction des plantes indésirables est effective après 3 à 6 semaines.



COMPOSITION - FORMULATION

- **GREENOR** est une association de :
 - fluroxypyr⁽¹⁾ : 40 g/l sous forme de 1 méthyl-heptyl ester,
 - clopyralid⁽¹⁾ : 20 g/l sous forme de sel,
 - 2,4 MCPA : 200 g/l sous forme de sel.
- La complémentarité de ces trois matières actives, confère à **GREENOR** un haut niveau d'efficacité sur un grand nombre de dicotylédones, tout en respectant parfaitement les graminées entrant dans la composition des gazons.



UN PRODUIT SÛR

- **GREENOR** n'est pas absorbé par les racines, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses plantées d'arbres, sans risque pour ces végétaux.
- **GREENOR** est peu volatil, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses bordées d'arbres et d'arbustes d'ornement.
- **GREENOR** est une formulation aqueuse optimisant la sécurité de l'utilisateur.

Pissenlits - *Taraxacum officinale*



Trèfles - *Trifolium reptans*



Petite oseille - *Rumex acetosella*



Bugle rampant - *Ajuga reptans*



Pâquerette - *Bellis perennis*



EFFICACITÉ

➤ GREENOR est efficace sur un très grand nombre de mauvaises herbes aussi bien annuelles que vivaces.

ESPÈCES SENSIBLES					
3 litres par HA		3,5 litres par HA		4 litres par HA	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraistre aggloméré	<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant
<i>Anagalis arvensis</i>	Mouron rouge	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	<i>Anthemis ssp</i>	Anthémis
<i>Capsella bursa pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de grue	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
<i>Chenopodium ssp</i>	Chénopode	<i>Geranium ssp</i>	Géraniums	<i>Matricaria ssp</i>	Matricaires
<i>Cirsium arvense</i>	Chardon des champs	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille	<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	<i>Rubus ssp</i>	Ronce
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	<i>Rumex crispus</i>	Patience crispée		
<i>Lamium ssp</i>	Lamier	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience obtuse		
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit		
<i>Medicago lupulina</i>	Minette	<i>Urtica dioica</i>	Ortie		
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis				
<i>Picris echioides</i>	Helminthie				
<i>Picris hieracioides</i>	Fausse épervière				
<i>Plantago ssp</i>	Plantain				
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle				
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle				
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée				
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire				
<i>Sonchus ssp</i>	Laiteron				
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux				
<i>Trifolium ssp</i>	Trèfles				
ESPECES MOYENNEMENT SENSIBLES					
				<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
				<i>Ranunculus ssp</i>	Renoncules
ESPECE RESISTANTE					
				<i>Veronica ssp</i>	Véronique

- Moduler la dose de GREENOR selon la flore dominante, l'époque d'application, le stade des adventices et les conditions climatiques.
- Au printemps, sur adventices jeunes et par temps poussant, la dose conseillée de GREENOR est de 30 ml pour 100 m² (3 l/ha) traités (si la flore dominante est à base de pâquerettes, matricaires ou anthémis, la dose de GREENOR doit être maintenue à 40 ml pour 100 m² traités).
- En fin d'été et à l'automne, la dose conseillée de GREENOR est de 40 ml pour 100 m² (4 l/ha) traités dans tous les cas.

Retrouvez-nous sur www.dow-ev.com

DOSES D'EMPLOI CONSEILLÉES

➤ Dose homologuée : 4 litres/ha.

VOLUME D'EAU (par exemple)	SURFACE TRAITÉE (ha)	DOSAGE GREENOR		
		3 l/ha	3,5 l/ha	4 l/ha
1	20 m ²	0,006 litre = 6 ml	0,007 litre = 7 ml	0,008 litre = 8 ml
10	200 m ²	0,06 litre = 60 ml	0,07 litre = 70 ml	0,08 litre = 80 ml
100	2000 m ²	0,6 litre = 600 ml	0,7 litre = 700 ml	0,8 litre = 800 ml
500	10 000 m ²	3 litres = 3 000 ml	3,5 litres = 3 500 ml	4 litres = 4 000 ml

➤ Dans tous les cas pulvériser régulièrement la bouillie sur la surface du gazon.

➤ La dose de 4 litres/ha n'est recommandée qu'en cas de fortes infestations ou adventices vivaces. (Voir tableau d'efficacité, page 3).

MODE D'EMPLOI

- GREENOR s'applique avec un pulvérisateur.
- Verser GREENOR dans la cuve, partiellement remplie d'eau puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.
- Pulvériser **RÉGULIÈREMENT** la bouillie sur la surface de gazon correspondant à la dose souhaitée.
- Préparer uniquement le volume de bouillie nécessaire à la surface à traiter.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES



- Eviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines, et en particulier sur les cultures ornementales. En cas d'accident, sur arbre ou arbuste, couper la partie touchée immédiatement.
- Traiter par temps calme, vitesse du vent < à 19 km/h et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.
- Intervenir par temps doux (température > 12 °C) et «poussant».
- Ne pas utiliser les 3 tontes suivant le traitement pour la réalisation de compost destiné à des cultures florales ou maraichères.
- GREENOR n'ayant pas été expérimenté à ce jour sur green de golf, nous déconseillons cette utilisation.
- Traiter quelques jours après la tonte, puis attendre au moins trois jours avant de tondre de nouveau afin que le produit soit véhiculé dans l'ensemble de la plante à détruire.
- Traiter sur végétation sèche (éviter de traiter sur la rosée matinale, ou après une pluie).
- GREENOR n'est pas volatil et n'est pas absorbé par les racines, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses plantées d'arbres ou d'arbustes, sans risque pour ces végétaux.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

PÉRIODE D'UTILISATION

➤ Pour réussir son désherbage, appliquer GREENOR par temps doux (température supérieure à 12° C), et de préférence par temps poussant pour une meilleure et plus rapide absorption du produit.

JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
						▲	▲				

- Période d'utilisation.
- ▲ Période d'utilisation possible hors conditions climatiques sèches.
- Traiter sur végétation sèche (éviter de traiter sur rosée matinale, ou après une pluie).
- GREENOR à la dose de 4 litres/ha est sélectif dès le stade 3 feuilles des espèces de graminées de gazons suivantes : agrostide stolonifère, agrostide commune, fétuque ovine, fétuque rouge gazonnante, fétuque rouge demi-traçante, fétuque rouge traçante, fétuque élevée, fléole noueuse, pâturin des prés, pâturin annuel, ray-grass anglais.
- Traiter dans la mesure du possible quelques jours après une tonte, puis attendre 3 jours avant une nouvelle tonte afin que le produit soit véhiculé dans l'ensemble de la plante.

- En cas de mélange de produits avec GREENOR, nous contacter au préalable.
- Rendre inutilisable l'emballage vide.
- Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire. Pour l'élimination des eaux de rinçage, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

AMM n° 9200392 Dow AgroSciences Distribution SAS
Classé Xi-Irritant
R36 - Irritant pour les yeux.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.
Zone non traitée par rapport aux points d'eau : 5 m.

(1) Matières actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.
* Marque Dow AgroSciences.

**Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

Renseignements techniques : ☎ N°Vert 0 800 470 810

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE